

2022_08_CHA_Constitution cantonale_ConstC_Changement de canton de Moutier

Abrogé(s) : —

¹⁾ Abréviation non officielle

Droit en vigueur	Résultat de la première lecture	Proposition de la commission II		Proposition du Conseil-exécutif III
		Majorité	Minorité	
³ Des organisations régionales peuvent être créées pour accomplir des tâches particulières.				
Art. 84 Composition ¹ Le Conseil-exécutif se compose de sept membres. ² Un siège est garanti au Jura bernois. Est éligible tout citoyen et toute citoyenne de langue française qui réside dans le district de Courtelary, de Moutier ou de La Neuveville.	² Un siège est garanti au Jura bernois. Est éligible tout citoyen et toute citoyenne de langue française qui réside dans le district de Courtelary, de Moutier ou de La Neuveville la région administrative du Jura bernois.			
Art. 93 Administration de district ¹ Les régions administratives et les arrondissements administratifs sont les unités administratives décentralisées ordinaires du canton. Ils sont désignés par la loi. ² Le corps électoral élit un préfet ou une préfète dans chaque arrondissement administratif. ³ La loi fixe les tâches des préfets et des préfètes. ⁴ La loi détermine quelles sont les autres autorités régionales ou d'arrondissement élues par le corps électoral.	Art. 93 Administration de district <u>décentralisée</u> ⁴ La loi <u>Elle</u> détermine quelles sont les autres autorités régionales ou d'arrondissement élues par le corps électoral.			

Droit en vigueur	Résultat de la première lecture	Proposition de la commission II		Proposition du Conseil-exécutif III
		Majorité	Minorité	
⁵ La loi désigne les limites des districts.	⁵ <i>Abrogé(e).</i>			
	II.			
	<i>Aucune modification d'autres actes.</i>			
	III.			
	<i>Aucune abrogation d'autres actes.</i>			
	IV.			
	Le Conseil-exécutif fixe la date d'entrée en vigueur de la présente modification.			
	Berne, le 4 septembre 2023 Au nom du Grand Conseil, le président: Rappa le secrétaire général: Trees	Berne, le 16 octobre 2023 Au nom de la commission, le président: Grupp		Berne, le 1 ^{er} novembre 2023 Au nom du Conseil-exécutif, le président: Müller le chancelier: Auer